

CHAMPIONNATS B DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2022

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 17 au 20 mars 2022

LIEU Place Bell

.....
HÔTE : Patinage Laval

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA

P-21-005

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 23 février 2022, 16h. (HNE (UTC 04-00))

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES.....	3
PATINOIRES	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES).....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	5
INSCRIPTIONS.....	5
DROITS D'INSCRIPTION	5
CONTENU DE PROGRAMME	6
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	6
HÉBERGEMENT.....	6
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	6
MUSIQUE.....	8
VIDÉO	8
PRIX	8
COSTUMES	9
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS.....	9
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	9
COVID-19.....	9
PASSEPORT VACCINAL	10
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)	11
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION.....	11
TIRAGES AU SORT.....	11
Épreuves en simple chez les Dames	12
Épreuves en simple chez les Messieurs	13
Épreuves en Couple	14
Épreuves en Danse.....	15

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats B de la Section Québec - Patinage Canada 2022 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#). Les catégories non-qualificatives des championnats de section se déroulent lors de cette compétition.

Les règlements qui régissent les Championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

La réalisation des Championnats B de section Québec – Patinage Canada 2022 sera élaboré selon les règles sanitaires et les restrictions qui seront en vigueur dans la ville Laval de la province du Québec au mois de mars 2022. **Le passeport vaccinal sera obligatoire pour les participants de 13 ans et plus en date du 17 mars 2022.**

Patinage Québec pourrait être dans l'obligation de refuser la participation de certains patineurs selon les autorisations de déplacement entre régions et provinces qui seront en vigueur au moment de l'événement.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnateur aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Alexandre Faucher
514 252-3073 poste 3597
afaucher@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques en chef:

Manon Chartier
Dany Degarie
Claudine Hébert
André Voyer

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Place Bell	100 x 200 pieds (Glace Olympique)
Glaces communautaires 1950, rue Claude-Gagné Laval (Québec) H7N 5H9	85 x 200 pieds (Glace d'entraînement/LNH)

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats B de la section Québec, permettent de repérer les meilleurs patineurs de la Section. Les championnats B de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité organisationnel avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale, et l'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

Les championnats « B » de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Juveniles Dames programmes libre et Juveniles Dames programmes libre ne sera pas permis.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats B de section Québec – Patinage Canada 2022 doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada](#).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant **le 23 février précédent** les Championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veillez consulter [INSCRIPTION](#)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#) toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mercredi 23 février 2022 à 16 h. (HNE (UTC-04:00))**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit ou débit direct.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de services (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

	Avant le 15 décembre 2021 16h	Après le 15 décembre 2021 16h jusqu'au 23 février 2022 16h
Simple		
	160 \$	210 \$
Couple et Danse		
	95 \$ / partenaire	145 \$ / partenaire

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **lundi 28 février 2022**.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au lundi 28 février 2022**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Remise obligatoire des CD lors de l'accréditation.

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à : afaucher@patinage.qc.ca

Après l'épreuve :

Les athlètes pourront récupérer leurs CD après la fin de chaque épreuve. Tout CD qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

VIDÉO

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Si vous désirez faire l'achat de vidéos des performances de vos enfants, vous devez en faire l'achat sur [Sportnroll](#) et nous vous les ferons parvenir par courriel la semaine suivant votre achat.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

ENTRÉE :

12 ans et plus	10\$/jour	Passport	25\$/3 jours
5 à 11 ans	5\$/jour		30\$/4 jours
Moins de 5 ans	Gratuit		

Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour les spectateurs sauf au moment de boire ou de manger.

Le passeport vaccinal est obligatoire pour tous les spectateurs âgés de 13 ans et plus.

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire) et du passeport vaccinal. Ils doivent porter leur carte photo ainsi que le bracelet autour du cou en tout temps.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants des Championnats à la suite de leur inscription.

PASSEPORT VACCINAL

Les modalités de validation du passeport vaccinal pour les patineurs, les spectateurs, les bénévoles, les officiels et les entraîneurs seront transmis avant la compétition.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats B de Section Québec – Patinage Canada 2022.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

- 1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le 23 février 2022. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- 2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- 3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

PROCESSUS DE QUALIFICATION POUR LA FINALE:

[Trousse technique Provinciales 2021-2022](#)

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS B SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA 2022.

Épreuves en simple chez les Dames

(a) Juvénile moins de 14 ans

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Juvénile moins de 11 ans

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Sans Limites moins de 10 ans

- (i) **TEST :** Aucune restriction
- (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(d) Sans Limites moins de 9 ans

- (i) **TEST :** Aucune restriction
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e) de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(e) Sans Limites moins de 8 ans

- (i) **TEST :** Aucune restriction
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e) de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

(f) Sans Limites moins de 7 ans

- (i) **TEST :** Aucune restriction
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e) de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Messieurs

(a) Juvénile moins de 14 ans

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE:** Être âgé de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Juvénile moins de 11 ans

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Sans Limites moins de 9 ans

- (i) **TEST :** Aucune restriction
- (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Couple

(a) Juvénile

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
- (iii) Programme libre d'une durée 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.).

(b) Pré-Juvénile

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
- (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Danse

(a) Juvénile

- (i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
- (iii) Danses sur tracé **Valse Européenne** et **Fourteenstep**.
et danse libre d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Juvénile

- (i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danses sur tracé **Swing** et **Fiesta**.
et danse libre d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

(c) Sans Limites

- (i) **TEST :** Avoir réussi une danse du test STAR 3 de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danses sur tracé : **Canasta** et **Baby blues**.